

## BARÈME HONORAIRES VENTES

Applicables au 01/01/2020 pour les mandats simples (T.V.A. à 20.00 % incluse)

Vente de biens immobiliers	
Prix de vente du bien	Montant des honoraires d'agences
Jusqu'à 40 000 €	3 500 €
De 40 001 € à 70 000 €	8 %
De 70 001 € à 90 000 €	6,5 %
De 90 001 € à 130 000 €	5,5 %
De 130 001 € à 300 000 €	4,6 %
De 300 001 € à 700 000 €	4,2 %
Au-delà de 700 001 €	3,8 %

Vente de terrains	
Prix de vente du terrain	Montant des honoraires d'agences
Jusqu'à 40 000 €	3 500 €
De 40 001 € à 70 000 €	8,5 %
De 70 001 € à 90 000 €	7,5 %
De 90 001 € à 130 000 €	6,5 %
De 130 001 € à 300 000 €	5,5 %
De 300 001 € à 700 000 €	4,8 %
Au-delà de 700 001 €	4,2%

**Prix TTC à la charge de l'acquéreur**

**Hors frais de notaires, d'enregistrement et de publicité foncière**

Frais de rédaction et de dossier pour un montant forfaitaire de 490 € H.T. inclus dans les honoraires.\*

\* Dans des cas exceptionnels, pour des biens immobiliers situés en dehors du périmètre d'exercice habituel d'activité (plus de 50 km) de la structure et visites effectuées par le mandant, les frais d'honoraires seront divisés par deux.

Conformément, Modèle déposé par OPTIVIA FONCIER

## BARÈME HONORAIRES VENTES

Applicables au 01/01/2020 pour les mandats exclusifs ou succès (T.V.A. à 20.00 % incluse)

Vente de biens immobiliers	
Prix de vente du bien	Montant des honoraires d'agences
Jusqu'à 40 000 €	4 000 €
De 40 001 € à 70 000 €	9,5 %
De 70 001 € à 90 000 €	8,5 %
De 90 001 € à 130 000 €	7,0 %
De 130 001 € à 300 000 €	5,0 %
De 300 001 € à 700 000 €	4,8 %
Au-delà de 700 001 €	4,6 %

Vente de terrains	
Prix de vente du terrain	Montant des honoraires d'agences
Jusqu'à 40 000 €	4 000 €
De 40 001 € à 70 000 €	9,5 %
De 70 001 € à 90 000 €	9 %
De 90 001 € à 130 000 €	7,5%
De 130 001 € à 300 000 €	6 %
Au-delà de 300 001 €	5 %

**Prix TTC à la charge de l'acquéreur**

**Hors frais de notaires, d'enregistrement et de publicité foncière**

Frais de rédaction et de dossier pour un montant forfaitaire de 490 € H.T. inclus dans les honoraires.\*

\* Dans des cas exceptionnels, pour des biens immobiliers situés en dehors du périmètre d'exercice habituel d'activité (plus de 50 km) de la structure et visites effectuées par le mandant, les frais d'honoraires seront divisés par deux.

Conformément, Modèle déposé par OPTIVIA FONCIER